

Le chat parti, les souris se sont mises à danser : son interprétation dans la théorie des repérages énonciatifs

Jean-Marcel Léard

Volume 20, Number 2, 1991

Linguistique au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602709ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602709ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Léard, J.-M. (1991). *Le chat parti, les souris se sont mises à danser* : son interprétation dans la théorie des repérages énonciatifs. *Revue québécoise de linguistique*, 20(2), 169–192. <https://doi.org/10.7202/602709ar>

Article abstract

In this paper, we try, in a semantic perspective, to account for a lot of problems that arise in absolute constructions like *Le chat parti, les souris se sont mises à danser*. First, we must explain why such structures appear, and then why we choose them among others (coordination, subordination, prepositional phrase). Finally, we attempt to explain various constraints noted down in the absolute constructions and in the tensed sentences, as well as the relations between adverbs, prepositions and conjunctions.

LE CHAT PARTI, LES SOURIS SE SONT MISES À DANSER: SON INTERPRÉTATION DANS LA THÉORIE DES REPÉRAGES ÉNONCIATIFS*

Jean-Marcel Léard

1. Présentation

1.1 Domaine de travail

Il existe en français une série assez large de constructions détachées, dites souvent absolues ou adjointes, que nous illustrons en (1), (2) et (3). Dans la grammaire scolaire, elles sont parfois appelées «propositions participiales absolues», sans doute sous l'influence de l'ablatif absolu latin. Aucun des éléments de la dénomination n'est très heureux (Vinet, 1989), et pourtant le terme d'absolu est repris dans plusieurs ouvrages récents consacrés à la question (Bellelli, 1981; Stemp, 1985; Hanon, 1986, 1987, 1990). Pour identifier et caractériser ces constructions, nous jugeons pertinents les critères déjà proposés par des prédécesseurs : les structures détachées «ne sont pas engendrées en position argumentale. Elles ne sont pas autonomes, mais le lien entre la matrice et l'adjointe ne peut pas être exprimé par un rôle-théta ou par l'assignation d'un Cas. En d'autres termes, ces structures adjointes ne dépendent pas d'un type de verbe particulier»(Vinet, 1989, p. 173). Même si elle limite son étude aux constructions nominales contenant deux éléments en rapport de solidarité, comme en (1a) et (2), Hanon (1990) propose les mêmes critères dans une autre terminologie : ces constructions sont dépendantes, mais différentes des syntagmes substantivaux rattachés au verbe ainsi que des syntagmes prépositionnels en l'absence de marqueur morphologique (préposition).

* Ce travail est le résultat d'une recherche subventionnée par le CRSHC sur les "relations sémantiques entre propositions" (410-87-0959). Il a fait l'objet d'une communication écrite au 4^e Colloque international de psychomécanique du langage, tenu à l'Université Laval dans le cadre de l'ACFAS en mai 1990.

- (1) À peine endormi, l'enfant a repoussé les couvertures.
 a. À peine les parents partis, l'enfant a repoussé les couvertures.
- (2) Les bras levés au ciel, Paul priait.
- (3) Son frère étant sans argent, Paul l'aidait.

Les constructions ainsi identifiées peuvent ou non contenir un substantif propre, mais ce critère de classification syntaxique ne nous paraît pas ici prioritaire. Nous privilégions plutôt le regroupement sémantique, appuyé sur des considérations morphologiques (la flexion verbale, porteuse de temps et d'aspect) et sur des considérations syntaxiques (présence d'un adverbe, par exemple). Nous nous occuperons ici du type (1) et de sa variante (1a), caractérisés par la valeur sémantique d'antériorité et, plus matériellement, par la présence fréquente d'un adverbe aspectuel et d'un participe passé dans le groupe détaché ainsi que du passé simple ou du passé composé dans la proposition fléchie. Une telle classification, même sommaire, a l'avantage de montrer très vite l'importance de la sémantique. Elle permettrait aussi des réflexions pertinentes sur les caractéristiques du français moderne face à l'ancien et au moyen français ou face à d'autres langues romanes et au latin. Nous laisserons tout ce domaine de côté, au profit d'une réflexion sur la relation entre syntaxe et sémantique mais aussi sur la façon d'inclure les faits dans une grammaire à base sémantique. Cela devrait distinguer notre étude de travaux antérieurs à cause du domaine ou de la perspective théorique adoptée.

1.2 Problèmes à aborder

Une approche sémantique doit rendre compte de quatre types de faits par une hypothèse globale.

a) Il faut d'abord justifier par la sémantique l'apparition d'éléments que la syntaxe n'exige pas ou qui n'ont pas les propriétés syntaxiques attendues. En l'absence paradoxale de préposition (Hanon, 1990, p. 37), l'incidence guillaumienne, fondée sur des apports entre catégories (Moignet, 1981, p. 14), semble localement en défaut et Moignet (1981) ne parle pas de ces groupes détachés; comme le signale aussi Vinet (1989, pp. 172-173), la théorie des Cas, du gouvernement, des rôles thématiques dans la grammaire générative transformationnelle ou GGT (Chomsky, 1987) ne semble pas non plus telle quelle pertinente pour expliquer la

présence ou le fonctionnement de *À peine (l'enfant) endormi* en (1), (1a). Cela pourrait concerner de façon plus générale toutes les grammaires fondées sur des principes de hiérarchie, d'expansions... La variété terminologique (propositions absolues, adjointes, participiales; prédication seconde) est éclairante. D'ores et déjà, signalons le rôle important du temps morphologique porté par la flexion verbale et appelé ici tiroir verbal (imparfait, présent...). Celui-ci exige ou refuse en effet certains compléments (*Il a dormi pendant trois heures hier!* **Il dormait pendant trois heures hier*).

b) La sémantique doit aussi expliquer les **contraintes particulières** qui pèsent sur les groupes détachés. En (1) et (1a), trois éléments sont en cause : l'adverbe, souvent présent mais facultatif; le substantif et son déterminant, facultatifs eux aussi; le participe passé, rarement absent mais parfois remplacé par l'adjectif. On y ajoutera le refus de la négation.

c) Il convient aussi de justifier les **relations particulières** qui existent entre les éléments, notamment la relation interne entre le substantif et le participe. Il est sans doute délicat de parler de relation propositionnelle, puisqu'il n'y a pas d'autonomie syntaxique, de flexion verbale (et donc de temps ni de rang), de forme de sujet ni sans doute d'assertion. Nous éviterons donc de parler de proposition participiale, de proposition adjointe, de proposition absolue, de petite proposition et utiliserons les termes de groupe adjoint.

d) Enfin, puisque la construction propositionnelle est disponible (*L'enfant s'est endormi*), mais refusée au profit d'une construction réduite et différente (*Une fois l'enfant endormi*), il faut en rendre compte et expliquer pourquoi un prédicat fléchi, base d'une proposition, est jugé superflu.

1.3 Cadre théorique

Nous empruntons nos principaux concepts à la théorie des repérages énonciatifs. Ils devraient paraître simples, réalistes, vérifiables et intuitivement sentis par les usagers (ce que l'on appelle parfois la réalité psychologique). En partant de la syntaxe pour construire l'hypothèse sémantique et en vérifiant ensuite que cette hypothèse est assez précise pour expliquer les contraintes syntaxiques, on peut construire une démarche qui part de l'observable et y revient. Nous adoptons l'hypothèse suivante : au simple plan cognitif, nous pensons un certain nombre de

notions lexicales, qui sont en relations entre elles (par exemple *chat / manger / soupe*). Cela est indépendant du plan linguistique ou du moins antérieur à la morphosyntaxe. On peut y voir une *lexis* dans les termes de Culioli (Fuchs et Léonard, 1979, p.253; Vignaux, 1988, p. 98) ou un schéma de représentation, qui doit d'ailleurs être proche de ce que l'on trouve au départ de la phrase en GGT (lexique + structure profonde contenant les rôles thématiques).

C'est seulement alors que commencent les trois types d'opérations d'énonciation proprement linguistiques :

1) Il faut choisir le terme de départ qui permettra la construction d'un schéma prédicatif. On peut partir de *chat*, de *manger* (ce qui risque d'entraîner un dérivé comme *l'absorption de la soupe par le chat*) ou de *soupe*. C'est le choix d'un thème, d'un sujet et cela est déjà d'ordre sémantique, puisque l'agent ou l'élément le plus déterminé sera privilégié.

2) Cependant cette linéarisation ou mise en place du schéma de dépendances syntaxiques a aussi un autre aspect sémantique évident : le choix d'une catégorie impose un certain nombre d'opérations morphologiques qui portent ce que nous appellerons des opérations de repérage. En effet, une notion lexicale qui a le statut de substantif exige une opération de repérage particulier (détermination-quantification); une notion verbale est accompagnée d'indices à valeur temporelle (repérage par rapport au moment d'énonciation qui sert de repère : époque antérieure, présente ou postérieure) et à valeur aspectuelle (situation du procès ou d'une phase du procès par rapport à un repère externe; pour les phases initiales et finales nous parlons de la borne d'ouverture et de fermeture). Grâce à ces opérations, un énonciateur situe son énoncé dans le temps et l'espace et fournit à l'auditeur les paramètres qui lui permettent de créer la référence. La langue est donc un système de représentation (Guillaume, 1968), mais aussi un moyen de fournir à l'auditeur de quoi construire la référence (Fuchs et Léonard, 1979).

3) Une dernière opération d'énonciation est envisageable: l'assertion et sa modalisation permettent à l'énonciateur de moduler le degré de vérité qu'il accorde à son énoncé.

1.4 L'hypothèse sémantique

Il n'est pas difficile, dans une perspective strictement syntaxique, de faire voir que certains éléments fonctionnent en couple. Un énoncé comme (4) paraît incomplet : il exige soit un élément nominal de comparaison (4a), soit un élément temporel (4b). De la même façon, des énoncés comme (5), (5a) et (5b) paraissent incomplets, mais les phrases (6), (6a) et (6b) sont perçues comme complètes.

- (4) ?Pierre est plus grand
 a. Pierre est plus grand que Paul.
 b. Pierre est plus grand qu'avant
- (5) ?Pierre dort
 a. ?Pierre dormait
 b. ?Pierre dormira/?Pierre aura dormi
- (6) Pierre dort
 a. Pierre a dormi
 b. Pierre va dormir

L'explication du comportement des formes verbales de (5) à (6b) est assez aisée. Si l'on a un présent (6) ou un présent accompli dit aussi passé composé (6a), il n'y a pas besoin de repère temporel explicite : le moment de parole sert de repère par défaut. Si l'on fait face à un passé simple (5) ou à un imparfait (5a), il faut un autre repère que le présent pour rendre l'énoncé complet (*après cela/à son départ/à trois heures...*). On saisit alors l'existence d'un lien étroit entre la flexion et le groupe détaché, ce qui a déjà été suggéré par Vinet (1989, p. 173), qui parle d'un liage temporel et aspectuel entre la matrice ou proposition fléchie et la structure adjointe, sans entrer cependant dans le détail des mécanismes. Ce qu'il faut envisager, c'est, d'une part, que ces repères nécessaires ont une manifestation variée (adverbes, syntagmes prépositionnels, propositions coordonnées, propositions subordonnées) et, d'autre part, que tout temps morphologique ou tiroir (présent, imparfait...) contient une représentation temporelle et aspectuelle particulière de l'événement (Guillaume, 1968) qui exige un certain type de repère : l'imparfait procure une vision sécante, partielle, homogène de l'événement à partir d'un repère interne, concomitant, moins large que l'événement, dont on ne voit pas les bornes (7, 7a); le passé simple ou le passé composé à valeur aoristique donne une image globale du procès et le repère peut être antérieur (8, 8a) ou englobant (9, 9a).

- (7) Quand je suis arrivé, il dormait.
 a. [-----] ['il avait commencé, n'avait pas fini de dormir']
 ↑ arrivée
- (8) Quand j'ai parlé, il a quitté les lieux.
 a. [-----] départ
 ↑ paroles
- (9) Ce jour-là, il a dormi.
 a. [---] durée du sommeil
 [-----] durée du jour

Nos hypothèses peuvent être assises sur ces bases et nous avancerons deux points différents au sujet des groupes participiaux adjoints illustrés en (1) et (1a):

- ces groupes donnent un **repère d'antériorité immédiate** qui convient pour le passé simple et le passé composé aoristique en particulier : la fermeture de la borne finale d'un procès antérieur est suivie de l'ouverture d'un second procès immédiatement postérieur;
- le choix du type de repère dépend des contraintes discursives : il y a **déjà eu assertion** antérieure de l'événement, mais la proposition n'était **pas produite pour servir de repère** à un autre procès. L'événement étant déjà asserté, son terme est repris sous forme réduite non propositionnelle et donc sans assertion pour servir explicitement de repère cette fois.

Ces hypothèses nous semblent suffisantes pour expliquer la présence et la nature du groupe adjoint, mais aussi des faits syntaxiques qui sont la conséquence naturelle de cette analyse : détermination, absence de négation, limite sur les tiroirs verbaux et sur les auxiliaires aspectuels, lien avec le participe passé passif, nature des adverbess aspectuels et rapports avec les subordonnants ou les prépositions.

2. Description du fonctionnement

2.1 Le choix du type de repère d'antériorité

Il existe plusieurs possibilités pour produire le repère d'antériorité exigé par le passé simple ou le passé composé à valeur aoristique (*Ce jour-là, il a mangé du chocolat*), fort différent du passé composé à valeur de présent accompli (*Ça y est,*

j'ai mangé mon chocolat). Les différences entre les divers types peuvent sembler ténues, mais on ne peut les juger équivalents.

- On peut rencontrer deux phrases coordonnées, parfois associées aussi à un adverbe (10). Cela apparaît lorsqu'il est nécessaire de produire une assertion du repère (antérieur) et du repéré (postérieur). Parfois un adverbe apparaît aussi dans la première proposition, ce qui signale qu'elle sert bien de repère (*D'abord... ensuite*).
- Une datation objective produira plutôt un groupe circonstanciel (10a).
- Un ensemble relativement varié, contenant des dérivés verbaux, des subordonnées et des groupes participiaux, peut cependant être regroupé sur une base sémantique : le repère a déjà été asserté (10b, 10c, 10d) et son existence est donc considérée connue de l'interlocuteur. S'il n'y a pas de préassertion, c'est que la situation, les connaissances antérieures attribuées à l'interlocuteur ou encore des inférences simples permettent de faire l'économie de la préassertion: l'existence du repère est donc alors présupposée au lieu d'être préassertée (10e, 10f).

- (10) (D'abord) Pierre est arrivé et (ensuite) Paul est parti.
- a. À trois heures, Paul partit/est parti.
 - b. Pierre est arrivé à trois heures. À son arrivée, je suis parti/je dormais
 - c. Pierre est venu me voir hier. Quand il est arrivé, je suis parti/je dormais.
 - d. Pierre est entré dans la pièce. À peine Pierre entré, Paul est sorti.
 - e. Le travail fini, repose-toi. [Dit à une personne qui travaille déjà]
 - f. L'enfant s'est couché à sept heures. À peine endormi, il a repoussé les couvertures. ['Quand on se couche, on s'endort']

Dans le groupe où il n'y a pas d'assertion (10b, 10c, 10d), il est important que l'on puisse envisager quelques différences entre les divers types. Nous proposons que le caractère d'antériorité est propre à (10d), qui ne peut contenir d'imparfait. L'antériorité y est perçue aussi comme immédiate et cela sera réexaminé. Il faut en tout cas opposer entre eux les types syntaxiques de repères dans le cadre d'une grammaire du discours.

2.2 La détermination dans le groupe adjoint

Les groupes participiaux aspectuels contiennent le plus souvent un substantif déterminé par *le* (11), et les exceptions sont dues à des créations de listes, de successions (11a). On peut envisager trois explications à la présence de *le*:

1) La contrainte qui pèse sur les SN sujets, généralement déterminés (*?Un livre est sur la table/Le livre est sur la table/Il y a un livre sur la table*). Cette hypothèse est peu défendable : il faudrait accepter que le SN soit sujet, ce qui n'est sans doute pas le cas, en l'absence de flexion et de proposition.

2) Le caractère de reprise du SN, qui donne au déterminant de ce SN un rôle anaphorique : *le* et *ce* sont concurrents dans ces emplois où il y a coréférence.

3) Le rôle de repère du SN contenu dans le groupe adjoint, rôle qui lui impose une très forte détermination, s'il veut vraiment jouer sa fonction de repère.

Nous retiendrons la dernière hypothèse, et cela pour deux raisons : *ce* est plutôt surprenant ou même interdit (12, 12a). L'argument n'a qu'une valeur relative, puisque les règles d'alternance *ce/le* sont sémantiquement complexes (Kleiber, 1986; Corblin, 1987). Il faut donc comparer entre eux divers cas d'anaphore qui diffèrent par la structure et le rôle de repère. On voit alors surgir des contraintes propres aux groupes adjoints aspectuels (13, 14), inconnues de (13a) et (14a). Le statut de repère d'antériorité du SN anaphorique dans un groupe adjoint explique donc seul les contraintes sur la détermination du nom.

- (11) Le chat parti, les souris se mirent à danser.
 a. Une fois un (premier) livre fini, il en a pris un autre.
- (12) Il a ouvert un livre. À peine le livre ouvert, il l'a reposé [*À peine ce livre/*À peine un livre]
 a. À midi, ils ont pris un bon repas. À peine le repas avalé, ils ont repris leur marche. [?À peine ce repas/*À peine un repas]
- (13) J'ai beaucoup lu hier. À peine le premier livre fermé, j'en ai pris un second. [*À peine ce premier/*À peine un premier]
 a. J'ai beaucoup lu hier. J'ai fini un premier livre à midi... [le premier livre/*ce premier livre]

- (14) La soirée a été fort réussie. À peine l'apéritif servi, tout le monde s'est déridé. [*À peine un apéritif]
- a. La soirée a été fort réussie. Après (avoir bu) l'apéritif, tout le monde s'est déridé. [Après un apéritif]

2.3 La négation

Avec un participe ou un adjectif, la négation *pas* est en principe possible (*Un enfant pas peigné*). Elle est pourtant interdite dans le groupe adjoint (15), tout comme dans la proposition fléchie (15a, 15b). C'est surtout dans les cas où un adverbe suggère une successivité immédiate entre les deux groupes que la négation est difficile dans la proposition fléchie : le repère peut à la rigueur n'être suivi d'aucun événement (15c), mais il ne peut **immédiatement** être suivi de rien (15 à 15b). L'interdiction de la négation concerne d'ailleurs aussi la proposition antérieure au groupe fléchi qui, puisqu'elle contient l'assertion de l'élément utilisé ensuite comme repère (15d), ne peut être négative.

- (15) *Il a pris un lapin. À peine le lapin pas pris, il est parti.
- a. *Il a pris un lapin. À peine le lapin pris, il n'est pas parti.
- b. *Il a pris un lapin. Aussitôt le lapin pris, il n'est pas parti.
- c. ?Il a pris un lapin. Une fois le lapin pris, il n'est pas parti.
- d. *Il n'a pas pris de lapin. Aussitôt le lapin (pas) pris...

Ici encore, on a le choix entre des hypothèses générales (reprise, négation interdite dans les groupes adjoints) et une hypothèse plus précise liée à la relation entre le repère (groupe adjoint) et l'événement repéré (proposition fléchie) : si la relation existe, les deux se présupposent mutuellement et on ne peut nier l'existence d'un élément du couple. C'est cette solution particulière qui doit être retenue. En effet, l'existence de groupes adjoints, proches par la structure et acceptant la négation (16 à 16c), exclut l'hypothèse générale. Même s'il y a souvent préassertion dans cette série, leur valeur causale ou oppositive (cause contrariée) permet la négation, alors que le statut de repère l'interdit.

- (16) Le plat (n')étant (pas) servi, tous se sont tus/se taisaient.
- a. Le plat étant servi, certains (n')ont (pas) écouté/n'écoutaient pas.
- b. Pierre n'a pas servi de vin. Le vin n'étant pas servi,...
- c. Tout en servant/Tout en ne servant pas de vin,...

Si l'on veut que le repère puisse être nié, il doit perdre son statut d'antériorité et de groupe adjoint (17). Pour que la proposition fléchie puisse être niée, il faut

recourir à *ne...plus, ne...déjà plus* (17a, 17b). L'imparfait est apparu dans la proposition fléchie; le repère n'est plus antérieur mais concomitant ou intérieur et l'interprétation est 'avant même que' et non pas 'aussitôt que'. On notera aussi que (17a) et (17b) contiennent des verbes statifs (Lyons, 1980, p. 327), non bornés.

- (17) L'apéritif n'était pas servi qu'il l'avait déjà bu/qu'il partait déjà.
 a. À peine l'exemple donné, il ne s'en souvenait plus.
 b. À peine parti, il ne savait déjà plus où il devait aller.

2.4 La flexion verbale (tiroirs verbaux)

Les cas particuliers relevés en (17 à 17b) nous orientent naturellement vers l'étude du verbe fléchi. Le cas standard nous est fourni en (18) avec le passé simple ou le passé composé à valeur aoristique.

- (18) À peine sorti, il a immédiatement mis son chapeau/il mit.

a) Le présent singulatif est refusé (19), car il possède un repère fixe, le présent de parole, qui ne peut être manifesté par un groupe adjoint, et de plus, ce repère est intérieur (= 'est en train de'). L'imparfait singulatif est lui aussi refusé (19a) : il accepte un repère, mais celui-ci est intérieur (= 'était en train de'). Pour que le présent et l'imparfait apparaissent, il faut changer leur valeur: le présent répétitif (19b) et le présent à valeur future (19c) ou passée (19d) sont possibles; l'imparfait répétitif (19e), hypothétique (19f) ou «prospectif» (19g) est accepté.

- (19) *Une fois le travail fini, je mange. [singulatif]
 a. *Une fois le travail fini, je mangeais. [singulatif]
 b. D'habitude, une fois le travail fini, je mange.
 c. Demain, une fois le travail fini, je mange un homard.
 d. Hier, à trois heures, je suis sorti. A peine sorti, je vois un policier...
 e. Une fois le travail fini, je me reposais. [répétitif]
 f. Une fois le travail fini, je partais. Tu as bien fait de me dire de rester. ['je serais parti']
 g. Une fois le travail fini, il se décidait enfin à partir. [prospectif, concurrent du passé simple]

Des opérations complémentaires sont nécessaires pour pouvoir utiliser le présent et l'imparfait singulatifs. Puisque *une fois le travail fini* ne donne pas au présent singulatif le repère d'antériorité parfois nécessaire au sens, on doit utiliser *maintenant que* suivi de la forme fléchie composée, donnant l'accompli au présent. Cela fournit un repère d'antériorité adéquat au présent singulatif en (20) et (20a).

Quant à elle, l'apparition de l'imparfait singulatif est rendue possible par la présence d'un adverbe particulier comme *encore, déjà, ne... plus, toujours* (20b, 20c). Ce type d'adverbe inscrit un repère, qui aurait dû être antérieur, comme repère intérieur. L'exemple (20d) constitue un contre-exemple, lié à la classe lexicale du verbe, statif sur le plan de l'aspect.

- (20) Maintenant que le travail est fini, je mange.
- Maintenant que j'ai fini, je mange.
 - À peine sorti, il pleurait déjà. ['avant même de']
 - Une fois sorti, il songeait encore. ['avant et après']
 - Une fois le travail fini, on était fatigué. [singulatif]

b) Le passé composé à valeur de présent accompli (*Ca y est, j'ai mangé*) est toujours refusé : le repère qu'il exige est le présent de parole, postérieur à l'événement. Or le participe fournit un repère antérieur (21). *Maintenant que*, suivi d'un présent accompli, ne fournit pas cette fois un repère acceptable à un autre présent accompli (21a à 21d) : les deux bornes de fermeture sont concomitantes. Seul (21e) paraît acceptable car il contient un présent.

- (21) *Une fois le travail fini, j'ai mangé. [présent accompli]
- *Maintenant que le travail est fin, j'ai mangé.
 - *Maintenant que tu as expliqué, j'ai compris.
 - ?Maintenant que l'explication est donnée, j'ai compris.
 - ?Maintenant que l'explication a été donnée, j'ai compris.
 - Maintenant que tu as expliqué, je comprends.

c) Le futur et l'impératif présentent une certaine souplesse d'emploi, car ils sont ambigus. Le groupe adjoint, en leur procurant un repère d'antériorité non présent, leur impose une interprétation précise. Ainsi le futur, qui peut signifier sur le plan aspectuel 'serai déjà en train de' ou 'me mettrai à' (22), ne peut vouloir dire que 'me mettrai à' avec le groupe adjoint (22a). Cela rend *déjà* incompatible avec le groupe adjoint (22b), alors que cet adverbe est compatible avec le futur dans d'autres contextes (22c). L'impératif, qui vaut pour le présent et le futur ('tu dois te mettre à' ou 'tu devras te mettre à') (23), n'a de valeur que future avec les groupes adjoints (23a). Cela est vrai aussi pour le présent de l'indicatif à valeur injonctive (23b). Si le repère d'antériorité est un présent accompli, il faut recourir à la subordination avec *maintenant que*, et l'impératif concerne le présent (23c).

- (22) Quand tu arriveras, je lirai . ['serai en train de/me mettrai à']
- Aussitôt le repas fini, je lirai. ['me mettrai à']
 - *Aussitôt le repas fini, je lirai déjà.
 - Quand tu arriveras, je lirai déjà.
- (23) Avance / quand tu auras fini, avance
- Une fois le travail fini, avance. [ordre au futur]
 - Une fois le travail fini, tu avances.
 - Maintenant que tu as fini, avance. [ordre au présent]

d) Le futur antérieur signifie, par définition, que le procès est terminé lors de l'apparition du repère (ou, dit autrement, que le repère est postérieur à la fin du procès). En conséquence, ce futur composé ne peut être compatible avec un groupe adjoint, puisque celui-ci fournit un repère antérieur (24). À nouveau, comme en (20a) et (23c), c'est la forme verbale fléchie qui procurera un repère postérieur, à la forme composée ou à la forme simple (24a, 24b).

- (24) ?Une fois le travail fini, il aura mangé/il sera parti.
- (Pour) quand le travail sera fini, je serai parti.
 - Lorsque tu arriveras, j'aurai mangé.

e) Il reste à examiner les formes du futur hypothétique (conditionnel). Trois faits sont notables : en l'absence de flexion pour donner le temps et l'assertion, l'interprétation du syntagme adjoint, hypothétique ou réelle, dépend du verbe fléchi (25, 25a); les emplois du conditionnel simple ne peuvent à nouveau concerner que le futur avec le groupe adjoint (25b), alors que (25c) est un présent; la forme composée signifie la postériorité par rapport au repère non fléchi (25d). La dénomination de futur antérieur hypothétique pour les formes composées est donc inadéquate en (25d), car il s'agit d'un futur postérieur hypothétique par rapport à une forme sur-composée sous-jacente dans le repère (*Une fois que le travail aurait été fini*). En (25e), on a bien un futur antérieur hypothétique.

- (25) Une fois le travail fini, il n'hésiterait pas à partir.
- Une fois le travail fini, il n'hésitera pas à partir. [asserté]
 - Une fois le travail fini, je partirais bien.
 - Je partirais bien. [présent]
 - Le travail fini, il serait parti. [postériorité au passé/futur]
 - Inutile de venir demain. Quand tu arriverais, nous aurions fini.

2.5 Les problèmes aspectuels

L'étude de la flexion a mis en évidence deux contraintes : les tiroirs verbaux liés à un repère présent sont interdits, ainsi que ceux dont le repère est à l'intérieur des bornes. Les règles relèvent donc conjointement du temps (repérage à partir de la deixis ou situation d'énonciation) et de l'aspect (phases ou bornages indépendants de la deixis), si l'on accepte ces définitions empruntées à Lyons (1980, p. 308). Mais il y a aussi des problèmes plus nettement aspectuels, liés aux auxiliaires et au caractère aspectuel de la notion lexicale.

2.5.1 Les auxiliaires aspectuels de la proposition fléchie

Les auxiliaires aspectuels sont soumis à des lois prévisibles. *Être en train de*, *venir de*, qui exigent respectivement un repère situé à l'intérieur des bornes ou postérieur, sont d'avance interdits. On notera de plus que ces marques sont liées au présent et à l'imparfait (*Je suis/J'étais en train de*), déjà exclus de nos constructions avec la valeur singulative, et qu'ils ne sont pas compatibles avec le passé simple ou le passé composé (**J'ai été/*Je fus en train de*), c'est-à-dire avec les tiroirs verbaux associés aux groupes adjoints. Plus notable est donc leur refus avec les valeurs répétitives du présent et de l'imparfait (26); seul le repère fléchi permet cette valeur (26a) et la solution n'est pas nouvelle.

- (26) *Une fois le travail fini, il était en train de/venait de changer.
 [singulatif, répétitif]
 a. Quand je me réveillais, il était en train de/venait de partir.

L'auxiliaire aspectuel attendu est plutôt *se mettre à*, compatible avec le passé simple et le passé composé singulatifs (27) et acceptable aussi avec l'imparfait répétitif, indiquant la successivité et donc l'antériorité du repère (27a). Seul le présent à valeur singulative est interdit avec *se mettre à* (27b). En effet, on peut trouver le futur singulatif ou répétitif (27c) et le présent répétitif (27d).

- (27) Une fois le travail fini, il s'est mis à chanter. [singulatif]
 a. Une fois le travail fini, il se mettait à chanter. [répétitif]
 b. *Une fois le travail fini, il se met à chanter. [singulatif]
 c. Une fois le travail fini, il se mettra à chanter.
 d. Une fois le travail fini, il se met à chanter. [répétitif]

Le refus de *aller*, qui marque l'ouverture prochaine et immédiate d'un procès par rapport au présent ou à un autre repère, est surprenant en (28). Mais la cause est bien simple : cet auxiliaire est incompatible avec les tiroirs verbaux attendus, comme le passé composé, le passé simple, le futur (28a) et il n'est acceptable qu'avec le présent et l'imparfait (28b). L'imparfait et le présent répétitif, acceptables dans nos groupes adjoints, ne sont pas acceptés avec l'auxiliaire *aller* (28c). Pour que *aller* soit grammatical, il faut procurer un autre repère à l'imparfait (28d), produire un repère par une subordonnée (28e), donner à *aller* une valeur de futur, ce qui affaiblit ou annule sa valeur aspectuelle (28f). Un fait remarquable est l'acceptabilité de *être sur le point*, plus modal qu'aspectuel (28g).

- (28) *Une fois Paul arrivé, Pierre allait partir.
- a. *Il alla/ira/est allé partir.
 - b. Paul allait /va partir.
 - c. *Une fois Paul arrivé, Pierre allait partir.
 - d. Paul arrivé, Pierre allait partir, quand tout à coup...
 - e. Quand je suis arrivé, Paul allait partir. [singulatif]
Quand j'arrivais, Paul allait partir. [répétitif]
 - f. Une fois le travail fini, il va se mettre à chanter. ['chantera']
 - g. Une fois Paul arrivé, j'ai été sur le point de partir. ['ai pensé']

2.5.2 Le caractère aspectuel du lexème verbal dans le groupe fléchi ou adjoint

Ce que nous appelons avec Lyons (1980, p. 326) le caractère aspectuel du lexème verbal a aussi une grande importance : en (28) par exemple, on ne peut avoir **Il se mettra à partir*, en raison de la proximité des bornes d'ouverture et de fermeture. Dans la terminologie de Vendler (1967), souvent reprise (Lyons, 1980), on distingue quatre types de verbes, suivant la nature du bornage impliqué par la notion verbale.

1) Les verbes statifs, incompatibles avec *en train de* et le passé simple, n'ont pas de bornes (*contenir, connaître, savoir*) et cela les élimine de la proposition fléchie et du groupe adjoint (29, 29a). Notons cependant quelques exceptions intéressantes, liées à des changements de tiroir verbal (29b) ou à la polysémie des lexèmes (29c).

- (29) *Une fois le dernier seau versé, la cuve a contenu cent litres.
- a. ?Une fois la nouvelle sue, on est parti.
 - b. Une fois le dernier seau versé, la cuve contenait cent litres.
 - c. Une fois la solution connue ['trouvée'], le problème a paru/paraissait simple.

2) Les verbes événementiels, incompatibles avec *en* + durée (*en trois heures*) et avec *pendant* car leur bornes sont rapprochées (*perdre, rencontrer, partir*), sont au contraire fréquents dans les deux groupes (30). Les difficultés ne sont pas liées à des faits d'ordre aspectuel : *en* (38a), *rencontrer* exige un objet direct et accepte peu la passivation. Cela rend nécessaire le recours à (30b).

- (30) Une fois Jacques parti, j'ai pris la décision de rester.
- a. ?Une fois Jacques rencontré, j'ai décidé de rester.
 - b. Après avoir rencontré Jacques, j'ai décidé de rester.
Après la rencontre de Jacques, j'ai décidé de rester.

3) Les verbes d'achèvement et d'accomplissement, qui contiennent l'atteinte d'une limite, soit par nature (*sortir*, intransitif ou transitif), soit parce qu'ils contiennent un terme dans l'objet direct (*manger une pomme*), sont compatibles avec *en* + durée. Ils sont, grâce à cette limite, tout à fait adéquats dans le groupe adjoint, mais sont aussi possibles dans le groupe fléchi (31 à 31b).

- (31) Une fois la pomme mangée, j'ai pris un café.
- a. Une fois Pierre sorti, j'ai demandé où il allait.
 - b. Une fois le bureau vidé, j'ai nettoyé le tapis

4) Les verbes d'activité, de processus (*marcher, travailler*), souvent intransitifs, sont au contraire difficiles dans le groupe adjoint, mais il sont naturels dans la proposition fléchie (32). Compatibles avec *pendant*, mais non avec *en* + durée, ils exigent plutôt la borne initiale que la borne finale : après quelques secondes ou quelques heures de travail, on peut dire : *J'ai travaillé*. Intransitifs, ils ne produisent guère de passif, et sont donc, sur les plans syntaxique et sémantique, inadéquats dans le groupe adjoint. Transitifs, ils acceptent la passivation, mais deviennent des verbes d'achèvement (32a).

- (32) Une fois le travail fait, Pierre a dormi pendant une heure
- a. Une fois la pâte bien travaillée, on a ajouté le sel

2.6 Le repère : catégorie, voix, aspect dans le groupe adjoind

Les tiroirs verbaux acceptés, ainsi que les auxiliaires aspectuels, nous invitent à rechercher dans le repère une marque d'antériorité qui doit revêtir un caractère plus ponctuel qu'un repère d'intériorité ou qu'une marque de durée. Nous examinons la construction adjoind (33 à 33b) et les variantes possibles (34 à 36).

- (33) (Une fois) le travail fini/commencé, Pierre est parti.
 a. Une fois fini, le travail a paru facile.
 b. Une fois parti, Paul a regretté/regrettera.
- (34) Sitôt/Dès la nuit (tombée), Paul est parti.
- (35) À peine sa soeur (devenue/rendue) infirmière, il est tombé malade.
- (36) À peine en construction, le pont s'est effondré.

On peut envisager trois cas qui produisent des repères d'antériorité : une borne d'ouverture ('a commencé à'), une borne de fermeture ('a fini de'), un verbe dont les bornes sont peu dissociables (verbes d'événement comme *trouver une solution, naître, rencontrer*) et qui font passer d'un état à l'autre. Cela donne les exemples (37), (37a) et (37b). Les bornes initiales sont possibles, y compris avec les formes fléchies (38), et nous avons là l'explication de (38a), mais aussi de (36).

- (37) Une fois Marie aimée de Paul, on a pu les marier/on pourra les marier.
 a. Une fois l'arbre coupé, on l'a débité.
 b. Une fois la solution trouvée, on l'a communiquée aussitôt.
- (38) Une fois que Paul aimera Marie, on pourra les marier.
 a. Une fois au travail, j'ai oublié les vacances.

En fait, cette situation n'est pas très naturelle et l'on peut se demander s'il n'y a pas, sous-jacent, un verbe événementiel : *aimer* = 'tomber amoureux' avant la passivation en (37); *au travail* = 'arrivé au travail' en (38a). L'on se retrouve alors avec une borne de fermeture dans la plupart des cas. Limitons donc l'examen à cette situation plus générale. Pour donner cette borne finale, on peut utiliser une forme active composée avec un sujet et un subordonnant (par exemple, *Une fois que Paul a (eu) fini son travail, il est parti / Une fois que Paul aura fini son travail, il partira*). La forme surcomposée, active ou passive, est longue, ce qui justifie peut-être

la seconde solution : le participe à valeur passive seul, plus élégant sur le plan stylistique.

Mais c'est la façon dont se fait l'allègement qui importe ici. On peut faire en effet l'économie du sujet de la phrase active et de la flexion : la source est connue, l'assertion est faite. De plus, c'est l'objet-cible et non le sujet-source qui fournit un terme : dans *Je mange une pomme*, on trouve une limite finale; dans *Je mange (des pommes)*, en raison de l'absence d'objet ou d'objet bien quantifié, il n'y a pas de terme. Les verbes intransitifs ou des objets mal quantifiés sont donc interdits (39, 39a). La sauvegarde de l'objet déterminé, support du participe passé passif, fournit au contraire la borne de fermeture attendue dans *La pomme mangée* (39b).

- (39) *Une fois mangé, Paul a pris son café.
 a. ?Une fois des pommes mangées, Paul est parti.
 b. (Une fois) la pomme mangée, il s'est senti mieux.

Cette interprétation ne vaut pas pour *parti* en (33b), intransitif auxilié par *être* et sans forme surcomposée. On rencontre alors le problème des verbes «ergatifs», pour lesquels une solution a déjà été proposée par Guillaume (1968) et confirmée par Zribi-Hertz (1987) : ces verbes désignent lexicalement le franchissement d'une limite. Le sujet qui la franchit, agent pendant la réalisation, devient patient ensuite. Le passage à la situation qui suit la limite fait du sujet un patient qui subit un résultat : *Paul sorti/Paul est sorti*. Cela explique (33b), car la voix passive est liée à l'aspect de façon particulière, ce que les verbes pronominaux manifestent aussi (*se raser / (s')_être rasé*). *Aller* et *venir*, qui indiquent seulement le mouvement mais non le terme, ne sont cependant pas possibles en (33b) : *Une fois Pierre arrivé / parti / sorti / *allé *venu*. *Allé* est de toute façon rare à la forme simple (**Pierre, allé...*).

Même si le participe passé est la catégorie attendue, sa présence n'est pas nécessaire en (34), car le substantif contient déjà une limite temporelle. On peut donc élargir la réflexion au lien entre catégories dans le groupe adjoint :

- la présence du nom rend l'adverbe facultatif (33). Ce dernier est cependant attendu en (33a, 33b) en l'absence de nom (cela rend moins simple l'hypothèse de l'effacement du nom coréférent au sujet);
- un nom portant une limite temporelle se dispense parfois du participe (34). L'adverbe est alors attendu : *sitôt la nuit*;

- si un adjectif remplace le participe, l'adverbe est obligatoire (35). Un participe comme *rendu*, *devenu* est possible pour accentuer l'idée de terme. Les adjectifs doivent donc indiquer un changement (*une fois cuit!***cru*);
- les groupes prépositionnels refusent ces participes, mais exigent l'adverbe (36). Les participes adjectivés comme *ouvert / fermé* refusent la présence des participes *rendu / devenu / arrivé*, exigent celle de l'adverbe (Feuillet, 1989, p. 8), et se comportent donc comme les groupes prépositionnels de (36) : *À peine le livre ouvert / ?? Le livre ouvert / *A peine le livre devenu ouvert*. Le nom n'y est cependant pas obligatoire.

2.7 L'adverbe dans le groupe adjoint

La présence et la nature de l'adverbe méritent des observations, mais aussi le rapport avec les subordonnants correspondants. Dans le syntagme adjoint, on rencontre *aussitôt*, *à peine*, *une fois*, *dès*, *un coup* (en québécois) de façon constante. Dans la proposition fléchée, on trouve surtout *aussitôt*, *immédiatement* (rappelons que des adverbes comme *déjà*, *encore*, *ne... plus* sont accompagnés de l'imparfait et situent le repère dans l'intériorité). L'accès au statut d'adverbe dans un groupe adjoint exige trois propriétés. L'adverbe doit :

- insister sur l'antériorité du repère. Cela explique bien la correspondance avec des subordonnants suivis de façon quasi permanente de formes composées de l'actif ou surcomposées du passif (40 à 40c).

(40) Une fois que le chat aura mangé la souris, il dormira.

- a. Une fois la souris mangée, le chat dormira.
- b. *Pendant la souris mangée...
- c. *Avant la souris mangée..

- être en relation avec un subordonnant qui ne produit pas un repère présent, même si ce subordonnant est suivi d'une forme composée de l'actif qui donne l'accompli. *Maintenant que*, *désormais que* illustrent ce cas (41 à 41b).

(41) Maintenant / désormais que le chat a mangé la souris...

- a. Maintenant / désormais que la souris a été mangée / est mangée...
- b. *Maintenant / désormais la souris mangée.

- suggérer une successivité immédiate. Si l'idée d'immédiateté est faible, l'adverbe correspondant au subordonnant peut ne pas exister : cela expliquerait le statut non adverbial mais prépositionnel de *après* (42), face à *à peine, aussitôt, une fois*, adverbes en (42a). Plus la valeur d'immédiateté est sentie, plus l'adverbe devient facile dans les groupes adjoints, et il peut même alors parfois précéder une préposition : *aussitôt* (42b) a des emplois inconnus de *une fois* (42c).

- (42) *Après la nuit / *Après la nuit venue venue...*
 a. *À peine / aussitôt / une fois la nuit venue...*
 b. *Aussitôt après le départ...*
 c. **Une fois après le départ...*

Ces trois contraintes résolvent la majorité des problèmes mais en font surgir quelques autres : l'évolution de *après* (et de *dès*); la relation, suggérée en (40 à 40c), entre les subordonnants suivis des formes simples du verbe à l'actif et les prépositions (*pendant que tu dors / pendant ton sommeil*); l'extension des positions syntaxiques pour certains adverbes indiquant fortement l'immédiateté (42b). Nous aborderons ces points dans l'ordre.

a) *Le cas de après*. Le subordonnant *après que* respecte deux conditions : il donne la borne finale antérieure, au passé et au futur, ou plus simplement, est suivi d'une forme composée non présente (*Après qu'il aura mangé, il partira / *Après qu'il a mangé, il part*, singulatif). On attend donc **Après le repas cuit*, attesté d'ailleurs en français classique dans *Après les Maures défaits*. Tentons deux explications, la première sémantique, la seconde analogique :

- *après* ne fournit pas l'immédiateté attendue : l'élément repéré est simplement postérieur. Or il doit être immédiatement postérieur. L'explication est vérifiable, puisque *dès* a mieux résisté que *après*, même s'il a perdu certaines positions : *Dès la nuit venue! ? Dès la première ligne lue* (acceptable en français classique) / *Dès le seuil franchi*.
- *après* a été attiré par *avant/pendant* qui étaient des prépositions et correspondaient à subordonnant souvent associé à une forme simple. L'analogie a permis de traiter uniformément les éléments du système *avant/pendant/après*.

b) *La relation subordonnant - adverbe - préposition*. Ne produisant pas d'adverbe, les subordonnants suivis de formes simples font plutôt des transferts

catégoriels vers les prépositions. Pour la réflexion, nous partons du tableau suivant:

Subordonnant avec forme composée ou surcomposée	Adverbe aspectuel avec participe, adjectif	Adverbe aspectuel avec préposition	Préposition
aussitôt que	+	+	?
une fois que	+	-	-
un coup que	+	-	-
	(y compris au présent)		
à peine...que	+	+	-
après que	-	-	-
	(+,français classique)		
dès que	+	+	?
forme simple ou composée			
maintenant que	-	-	-
	(car présent)		
désormais que	-	-	-
	(car présent)		
forme simple			
avant que	-	-	+
pendant que	-	-	+

Ce tableau n'est ni complet (il manque par exemple *depuis que*), ni rigoureux (certaines formes simples sont possibles avec *dès que* ou *aussitôt que*, répétitifs surtout), mais il fait ressortir certaines tendances sans doute non aléatoires :

- Un subordonnant lié à la forme composée et qui ne donne pas un présent accompli produit bien un adverbe aspectuel acceptable dans un groupe adjoint.
- Si le subordonnant est associé à la forme simple, il fournit une préposition. *Après* a rejoint par analogie *avant* et *pendant*, qui étaient seulement prépositions.
- Les subordonnants associés à un repère donnant un présent accompli ne produisent ni préposition ni adverbe facilement acceptable dans un groupe adjoint.

c) *Statuts syntaxiques et traits sémantiques*. Le dernier point à examiner est le rapport entre les traits sémantiques qui viennent d'être jugés pertinents [+ antériorité, + immédiateté, - présent], et l'élargissement des possibilités de combinatoire sur le plan syntaxique (adverbe + N; adverbe + SP; adverbe + N + participe adjoint; adverbe + participe adjoint). Les différences distributionnelles sont sans doute des indices de variation catégorielle ou du moins d'hésitation entre le statut d'adverbe et de préposition.

- *Aussitôt*, qui possède les trois traits sémantiques, accepte toutes les constructions (43). Il joue facilement le rôle inattendu d'adverbe aspectuel devant des prépositions mais précède pourtant des substantifs à valeur temporelle, tout comme les prépositions. On peut aussi situer les zones de recul de *dès* (43a) et observer le glissement de *à peine* à des valeurs nettement modales (43b). Cela se produit aussi pour *juste* (43c).
- *Une fois*, qui ne possède pas le trait [+ immédiat], est acceptable seulement avec un participe (44).
- *Maintenant*, quand il possède le trait [+ présent], n'accepte même pas les emplois dans un groupe adjoint, avec ou sans N (45). A la rigueur, si la valeur est très causale, que la valeur de repère présent est éliminée et que N est absent, on peut accepter (45a).

(43) Aussitôt la nuit / Aussitôt après la nuit / Aussitôt Paul parti /
Aussitôt parti, Paul...

- a. Dès la nuit / Dès avant la nuit / *Dès Paul parti / *Dès parti, Paul...
- b. À peine la nuit venue / À peine avant la nuit
- c. Il arrive juste / Il arrive tout juste à parler [à peine]

- (44) *Une fois la nuit / *Une fois après la nuit / Une fois Paul parti / Une fois parti, Paul...
- (45) *Maintenant Paul épuisé / ?Maintenant fatigué, Paul / Maintenant qu'il est épuisé, Paul...
- a. Maintenant / Désormais épuisé, Paul ne songeait qu'à dormir

L'insistance sur ces réseaux de corrélation peut surprendre, mais les conclusions ont de l'importance : puisque chaque adverbe possède, en fonction de ses traits sémantiques, des propriétés syntaxiques propres, on ne peut espérer rendre compte des caractéristiques des diverses structures par des relations transformationnelles, du moins si elles sont appliquées de façon aveugle sans contrainte sémantique. Cela permet déjà d'aborder avec un brin de scepticisme notre dernier point qui servira de conclusion: peut-on généraliser le statut des groupes adjoints et les rapprocher de structures proches?

3. Conclusion

3.1 Quelle généralisation?

En suggérant que les groupes adjoints, les propositions subordonnées circonstancielles et les groupes prépositionnels n'entretenaient probablement pas de rapports transformationnels (effacements), parce que des contraintes sémantiques pesaient sur chaque type, nous manquons une généralisation syntaxique souhaitable: chaque type sémantique possède ses contraintes syntaxiques propres, et la réciproque est vraie. Pour échapper à la dominance de la sémantique, il reste diverses possibilités:

- considérer *parti* comme une réduction de *étant parti*;
- étudier conjointement *Les yeux fermés* de (2) et *Jacques parti* de (1);
- assimiler *Pierre parti* à une proposition réduite (Vinet, 1989) du type *Je croyais Pierre parti*.

La mise en évidence des traits sémantiques et des contraintes syntaxiques corrélées propres à (1) montre qu'aucune réduction d'un type à un autre n'est possible : *étant parti* est causal, n'est jamais hypothétique, porte un assertion et accepte la

négarion ou l'imparfait; *les yeux fermés* n'a pas, par exemple, de contrainte de détermination (*Du sang sur les mains, Paul...*). Une approche sémantique montre vite l'inadéquation de certaines généralisations uniquement syntaxiques. On peut inverser et dire qu'une perspective limitée à la syntaxe, qui permet des généralisations, a pour conséquence l'occultation de certaines données pertinentes pour l'interprétation. La prise en compte de la sémantique est la solution à l'hypertrophie de la syntaxe, à sa forte abstraction .

3.2 Syntaxe et sémantique

Il faut donc parfois revenir à des grammaires plus particulières, à des interprétations plus locales. Cela n'empêche pas une solide généralisation : on peut désormais lier fortement certains faits de syntaxe et de sémantique. La morphologie elle-même véhicule de nombreux traits sémantiques : elle participe, avec le lexique, à la référence, en produisant l'essentiel des repères nécessaires pour situer un énoncé dans l'univers. En somme, il ne faut pas oublier que l'activité linguistique est avant tout référentielle et sémantique. Cela permet de voir la place de chaque «module» (lexique ou notions, supports d'opérations morphologiques, plus ou moins compatibles sur le plan syntaxique), et le réalisme est conservé aussi, sans simplification abusive.

Jean-Marcel Léard
Université de Sherbrooke

Références

- BELLETTI, Adriana (1981) «Frase ridotte assoluta», *Rivista di Grammatica Generativa* 6, pp. 3-33.
- CHOMSKY, Noam (1987) *La nouvelle grammaire*, Paris, Éditions du Seuil.
- CORBLIN, Francis (1987) *Indéfini, défini et démonstratif*, Genève, Droz.
- FEUILLET, Jack (1989) «Le système participial français», *L'information grammaticale*, 41, mars, pp. 6-9.
- FUCHS, Catherine et A.M. LÉONARD (1979) *Vers une théorie des aspects*, Paris, Mouton et EPHÉSS.
- GUILLAUME, Gustave (1968) *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion.
- HANON, Suzanne (1986) «Étude des constructions dites absolues (type: *Les yeux fermés*)», Communication au XVIII^e Congrès international de linguistique et philologie romanes, Trèves.
- HANON, Suzanne (1987) «Les constructions absolues et l'ordre des mots», *Travaux de linguistique*, 14/15, pp. 237-248.
- HANON, Suzanne (1990) «Les constructions absolues en français moderne», *L'information grammaticale* 47, octobre, pp. 37-38. [Présentation de thèse de doctorat, soutenance à l'Université de Paris-IV en 1989 et publiée dans la «Bibliothèque de l'Information grammaticale» Paris, diffusion Peeters-France].
- KLEIBER, Georges (1986) «Adjectif démonstratif et article défini en anaphore fidèle», *Déterminants: syntaxe et sémantique*, J. David et G. Kleiber éditeurs, Paris, Klincksieck, pp. 169-185.
- LYONS, John (1980) *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.
- MOIGNET, Gérard (1981) *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- STEMP, Gregory T. (1985) *The Semantic Variability of Absolute Constructions*, Synthese Language Library 25, Dordrecht, D. Reidel Pub. Co.
- VENDLER, Zeno (1967) *Linguistics in Philosophy*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press.
- VIGNAUX, Georges (1988) *Le discours acteur du monde, énonciation, argumentation et cognition*, Paris, Ophrys.
- VINET, Marie-Thérèse (1989) «Les petites propositions à valeur aspectuelle», *La revue canadienne de linguistique*, volume 34, n° 2, pp. 171-192.
- ZRIBI-HERTZ, Anne (1987) «La réflexivité ergative en français moderne», *Le français moderne*, volume 55, nos 1-2, pp. 23-54.